

Règlement Devoirs Surveillés

Préambule

Enfance & Jeunesse (EnJeu) organise des devoirs surveillés qui répondent à la loi sur l'enseignement obligatoire. L'accompagnement des élèves est assuré par un personnel engagé par EnJeu.

Définition des devoirs surveillés

Les devoirs surveillés permettent aux élèves dès la 3P et jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire de faire leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte responsable. Il ne s'agit ni de cours privés, ni de cours d'appui.

Les représentants légaux restent seuls responsables de la réalisation des devoirs et sont tenus de contrôler chaque jour le travail effectué.

L'effectif d'une classe est de 12 élèves au maximum. EnJeu est seule habilitée à décider de l'ouverture ou de la fermeture d'une classe.

Inscriptions

Conditions d'admission

Les devoirs surveillés sont ouverts aux élèves dès la 3P scolarisés au sein des établissements scolaires primaires et secondaire de Rolle et environs.

Organisation

Les devoirs ont lieu lundi, mardi et jeudi, à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires. **Ils débutent 2 semaines après la rentrée scolaire en été et se terminent 2 semaines avant les vacances d'été.** Le planning est consultable via l'application en ligne « **MonPortail** », module « **MesDevoirs** » à l'adresse suivante : <http://enjeu.monportail.ch>.

Pour les 3-6P, les devoirs débutent dès la fin des cours de l'après-midi. Ils comprennent un moment pour le goûter (les enfants viennent avec leur collation) et durent 60 minutes. Dans la mesure du possible et en fonction du nombre d'inscriptions, les devoirs surveillés sont organisés dans chaque collège primaire. Pour les 7P-11S, les devoirs débutent à 12h puis à 16h30 et durent 45 minutes. Ils sont organisés au collège du Martinet à Rolle.

Encadrement

A la sortie de l'école, les enfants se rendent de manière autonome aux devoirs surveillés selon l'horaire prévu, à l'endroit indiqué sur le contrat. Seul un enfant préalablement inscrit est autorisé à participer aux devoirs surveillés.

Lors de l'arrivée dans la salle, la liste des élèves inscrits est systématiquement contrôlée.

L'élève inscrit aux devoirs surveillés est tenu de s'y présenter, sauf en cas d'excuse, même s'il n'a pas de travail à effectuer. Aucun enfant ne peut quitter la salle de classe avant la fin de la séance. En cas de non-respect de cette règle, EnJeu est déchargée de toute responsabilité.

Dès que les élèves quittent les devoirs surveillés, ils sont sous la responsabilité des représentants légaux. L'élève se présente aux devoirs surveillés avec ses affaires d'école. Il apporte également un livre ou du travail supplémentaire pour s'occuper calmement une fois les leçons terminées.

Aucun service de transport scolaire n'est prévu après les séances. Les élèves rentrent chez eux par leurs propres moyens, sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

Inscriptions

L'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire (période scolaire).

Un contrat est obligatoire pour chaque enfant.

Le représentant légal inscrit son enfant avec une participation minimum d'un jour fixe par semaine. Des inscriptions occasionnelles supplémentaires sont possibles en tout temps via l'agenda de l'application en ligne « MonPortail » en cliquant sur le « + » du jour souhaité, pour autant que l'effectif maximum de 12 élèves ne soit pas atteint.

Une inscription en cours d'année est possible sous réserve de places disponibles. Le montant à payer est alors calculé au prorata du nombre de cours restants.

L'inscription se fait en ligne via l'application MonPortail, à l'adresse <http://enjeu.monportail.ch>.

- Si vous avez déjà accédé à **MonPortail**, utilisez l'identifiant et le mot de passe existants.
Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « Mot de passe oublié ».
- Si vous n'avez pas encore d'accès à « **MonPortail** », cliquez sur « **Créer mon accès** ».

Tout nouvel accès et toute demande d'inscription sont confirmés par l'envoi d'un e-mail automatique.

Modification ou résiliation de contrat

L'élève est inscrit pour toute l'année scolaire. Toute demande de modification de fréquentation doit être faite par écrit à info@enjeu.ch au minimum dix jours avant le début de la modification. Elle sera admise en fonction des effectifs en cours. Les demandes de modification ne peuvent être effectuées plus de deux fois au cours d'une même année scolaire.

Tarifs

Le coût des devoirs surveillés est de CHF 6.-/séance. Lors de la confirmation, vous recevez le montant annuel en lien avec votre inscription et il vous est demandé de verser une avance sur la somme totale avant le début des cours afin que le solde du compte soit toujours positif.

Les montants versés par e-banking ou par QR-facture sont décidés par les parents.

Les frais de dossier et d'inscription se montent à CHF 10.- par enfant et par année scolaire. Ce montant est déduit du compte parent au premier contrôle de la présence de l'enfant.

Le solde peut être consulté à tout moment et le compte réalimenté en tout temps par les parents en se connectant à leur compte personnel au moyen des accès transmis par EnJeu via l'application en ligne « **MonPortail** ».

Toute absence non excusée **avant 8h00** le jour-même sera débitée du compte. L'excuse se fait directement via l'application en ligne « **MonPortail** » en cliquant une fois sur le jour prévu dans l'agenda. Lors de la résiliation du contrat, le service financier d'EnJeu consulte le compte individuel des parents. En cas de solde positif, le montant leur est remboursé sur la base des coordonnées bancaires ou postales transmises. En cas de solde négatif, un décompte final leur sera adressé pour clore le compte.

Responsabilité des représentants légaux

Absences

Les représentants légaux sont responsables d'annoncer les absences (maladie, accident) et exceptions ponctuelles (camp, sortie, visite, etc.). Toute absence doit être signalée au plus tard **avant 8h00** le jour-même au moyen de l'application en ligne « **MonPortail** ».

En cas d'absence non excusée, un e-mail est automatiquement envoyé aux représentants légaux. L'encadrant-e appellera les représentants légaux des élèves de 3 à 6P.

À partir de quatre absences non justifiées, nous nous réservons le droit de mettre fin au contrat.

Paielement

Paielement anticipé

Le paielement se fait de manière anticipée via l'application en ligne « **MonPortail** ».

En cas de solde négatif, il est indispensable d'effectuer un versement dans les plus brefs délais.

Un message automatique est envoyé pour vous en informer.

La mise à jour du compte, après paielement, peut prendre quelques jours.

Défaut de paielement

En cas de défaut de paielement, EnJeu prendra toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû et se réserve le droit d'exclure le ou les enfant(s) concerné(s) des séances de devoirs surveillés. Des frais de procédure peuvent être facturés.

Discipline et avertissements

Un élève dont le comportement empêcherait le bon fonctionnement des devoirs surveillés ou mettrait en danger les autres élèves peut être exclu temporairement ou définitivement des devoirs surveillés.

Une exclusion définitive ou temporaire des devoirs surveillés est précédée, en principe, d'un avertissement écrit.

En cas d'exclusion, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Divers

Conséquences des décisions scolaires

EnJeu décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de décisions propres à l'école.

Dommages à la propriété

Les dommages à la propriété (détériorations immobilières/dégâts mobiliers) consécutifs à un comportement inadéquat de l'enfant sont à la charge du représentant légal et les frais lui seront facturés.

Perte ou vol d'objets privés

EnJeu décline toute responsabilité concernant les pertes, vols ou dégâts de vêtements ou objets divers (exemple : jeux, livres).

Respect des engagements

Lors de l'inscription, le représentant légal s'engage à respecter le présent règlement et à prendre le temps de lire avec son enfant la charte de l'élève.

Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation du présent règlement par les représentants légaux.